

PLAN SANITAIRE

DEMANDE D'INSCRIPTION

REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ET ISOLEES

Les mairies jouent un rôle essentiel dans le cadre « Plan canicule », notamment pour la mise en place d'un registre communal recensant les personnes les plus vulnérables (personne âgées, handicapées, isolées, ...).

Leur inscription est souhaitable afin de pouvoir leur apporter conseils et assistance en cas d'événements exceptionnels (canicules, grands froids, épidémie, ...). En cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence « Canicule », un contact sera mis en place avec les personnes inscrites sur ce registre.

Pour vous-même ou l'un de vos proches, vous pouvez contribuer à ce geste de prévention et de solidarité citoyenne soit par écrit en complétant le formulaire ci-dessous soit sur appel téléphonique à l'accueil de la mairie. Tél. Mairie : 04.68.87.18.55 Mail : actionsociale.reynes@gmail.com

INSCRIPTION CONCERNE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse précise :

Tél. : Portable : Mail :

Situation de famille : Isolé(e) Couple En famille

Enfants : Oui Non Si oui : A proximité Eloigné(s)

Télé Alarme : Oui Non

Difficultés particulières liées à :

L'isolement L'habitat Au déplacement Autre(s) Préciser :

Médecin traitant : Tél. :

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom et Prénom :

Tél. :

Nom et Prénom :

Tél. :

« Les informations personnelles recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné à la Mairie de Reynès dans le cadre de l'inscription des personnes fragiles et isolées au registre.

La finalité de cet enregistrement est la communication, l'assistance et le conseil aux personnes inscrites en cas d'évènement exceptionnel.

Les informations sont enregistrées sur une base de données informatisée à la Mairie de Reynès pour une durée de 1 an.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité au personnel de la Mairie de Reynès.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit de consultation, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore limitation du traitement.

Vous pouvez exercer, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, vos droits en contactant la Mairie de Reynès ou encore à l'adresse suivante : actionsociale.reynes@gmail.com »



Reynésiennes, Reynésiens,

Isolé(e), vulnérable, en difficulté sanitaire, si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de vous inscrire auprès de la mairie.

Ce fichier est confidentiel.

Pourquoi cette inscription ? En cas de canicule, intempérie, épidémie, ... un plan communal de sauvegarde est déclenché par le Préfet. La mairie de Reynès est donc organisée pour répondre aux besoins de ses habitants. Cette démarche permettra de vous contacter afin de mettre en place les aides qui vous seront utiles.

Si vous souhaitez vous inscrire, vous pouvez le faire grâce au formulaire joint à ce courrier ou sur le site de la mairie ou par mail à la commission des actions sociales « actionsociale.reynes@gmail.com ».

Pour de plus amples explications, vous pouvez contacter la Commission des actions sociales

Commission Actions Sociales et Relations Publiques

Elvire ASPART

Jean-François BOIX

Stéphanie VALOGNE

Véronique CANET

Patrick BERNARD

E-mail : actionsociale.reynes@gmail.com

« Les informations personnelles recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné à la Mairie de Reynès dans le cadre de l'inscription des personnes fragiles et isolées au registre.

La finalité de cet enregistrement est la communication, l'assistance et le conseil aux personnes inscrites en cas d'évènement exceptionnel.

Les informations sont enregistrées sur une base de données informatisée à la Mairie de Reynès pour une durée de 1 an.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité au personnel de la Mairie de Reynès.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit de consultation, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore limitation du traitement.

Vous pouvez exercer, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, vos droits en contactant la Mairie de Reynès ou encore à l'adresse suivante : actionsociale.reynes@gmail.com »